

CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :
Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-60

Compétence communautaire : **RESSOURCES**

OBJET : NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du neuf juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : **47**

Délégués présents : **34**

Suffrages exprimés : **44**

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Béatrice MARTIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Hélène MOULY, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Patrice ESCOFFIER, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Gérard HORTAIL, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO, Daniel VEILLY.

Etaient représentés :

Madame Véronique CANESTRARI donne pouvoir à Madame Nathalie SAGE
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Guillaume DEPIERRE
Monsieur Guy FAYOLLE donne procuration à Madame Jacqueline BESSIERE
Monsieur Denis GAILLARD donne procuration à Madame Sophie SOUBEYRAS
Monsieur LAPLANCHE-SERVIGNE donne procuration à Monsieur Jean-Michel CATELINOIS
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Monsieur Didier BESNIER

Madame Agnès MILHAUD donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Sylvie MOLINIÉ donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Marie-Pierre MOUTON donne procuration à Madame Christine FOROT
Monsieur Jean-Pierre PLANEL donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Véronique CROS, Catherine MIGLIORI.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint avec 34 conseillers, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Communautaire de désigner au début de chaque séance son secrétaire.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

Candidature : Monsieur Hervé MEDINA

A l'unanimité des membres présents, le vote a eu lieu à main levée.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECLARE**, Monsieur Hervé MEDINA, secrétaire de séance.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-61

Compétence communautaire : **RESSOURCES**

OBJET : PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du neuf juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : **47**

Délégués présents : **35**

Suffrages exprimés : **45**

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Béatrice MARTIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Hélène MOULY, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Patrice ESCOFFIER, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Gérard HORTAIL, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO, Daniel VEILLY.

Etaient représentés :

Madame Véronique CANESTRARI donne pouvoir à Madame Nathalie SAGE
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Guillaume DEPIERRE
Monsieur Guy FAYOLLE donne procuration à Madame Jacqueline BESSIERE
Monsieur Denis GAILLARD donne procuration à Madame Sophie SOUBEYRAS
Monsieur LAPLANCHE-SERVIGNE donne procuration à Monsieur Jean-Michel CATELINOIS
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Monsieur Didier BESNIER

Madame Agnès MILHAUD donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Sylvie MOLINIÉ donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Marie-Pierre MOUTON donne procuration à Madame Christine FOROT
Monsieur Jean-Pierre PLANEL donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS

Absents :

Mesdames : Véronique CROS, Catherine MIGLIORI.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 13 avril 2022 à l'approbation des conseillers communautaires.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 13 avril 2022.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **la majorité (44)** des suffrages exprimés :

1 abstention : Monsieur Didier BESNIER

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 13 avril 2022.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :
Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-62

Compétence communautaire : **RESSOURCES**

**OBJET : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES
D'ELECTRICITE ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES
ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du neuf juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 35

Suffrages exprimés : 45

Etaients présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Béatrice MARTIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Hélène MOULY, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Patrice ESCOFFIER, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Gérard HORTAIL, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO, Daniel VEILLY.

Etaients représentés :

Madame Véronique CANESTRARI donne pouvoir à Madame Nathalie SAGE
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Guillaume DEPIERRE
Monsieur Guy FAYOLLE donne procuration à Madame Jacqueline BESSIERE
Monsieur Denis GAILLARD donne procuration à Madame Sophie SOUBEYRAS

Monsieur LAPLANCHE-SERVIGNE donne procuration à Monsieur Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Monsieur Didier BESNIER

Madame Agnès MILHAUD donne procuration à Monsieur William AUGUSTE

Madame Sylvie MOLINIÉ donne procuration à Madame Hélène MOULY

Madame Marie-Pierre MOUTON donne procuration à Madame Christine FOROT

Monsieur Jean-Pierre PLANEL donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS

Absents :

Mesdames : Véronique CROS, Catherine MIGLIORI.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L331-1 et suivants du Code de l'Energie,

Vu l'avis de la Conférence des Maires en date du 08 Juin 2022,

Vu le projet de convention ci-joint annexé,

Considérant que, depuis le 1er juillet 2007, et conformément aux articles L. 331-1 et suivants du Code de l'énergie, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs,

Considérant que les personnes publiques et notamment les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent, pour leurs besoins propres en énergie, recourir aux procédures prévues par le Code de la Commande Publique,

Considérant que la mutualisation de l'achat peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et, incidemment, d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que le Syndicat départemental d'Energie de la Drôme (SDED) a constitué un groupement de commandes visant à répondre aux besoins récurrents de ses membres en matière d'achat d'électricité et services associés,

Considérant que ce groupement de commande est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres, le coordonnateur du groupement étant le SDED, Territoire d'énergie Drôme.

En ce sens il sera chargé d'organiser, dans le respect du Code de la Commande Publique, l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

La CAO du groupement sera celle du SDED, coordonnateur du groupement.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'AUTORISER** l'adhésion de la CCDSP au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- **D'ACCEPTER** les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, et d'en autoriser sa signature ainsi que tout document nécessaire à son exécution,
- **D'AUTORISER** Territoire d'énergie SDED à accéder aux données de consommation d'énergie de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **la majorité (44)** des suffrages exprimés :

1 abstention : Monsieur Jean-Luc PERILLON

- **AUTORISE** l'adhésion de la CCDSP au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- **ACCEPTE** les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, et d'en autoriser sa signature ainsi que tout document nécessaire à son exécution,
- **AUTORISE** Territoire d'énergie SDED à accéder aux données de consommation d'énergie de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**




CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint-
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-63

Compétence communautaire : **RESSOURCES**

**OBJET : DELIBERATION RELATIVE AUX CONTRATS
D'APPRENTISSAGE**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du neuf juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 35

Suffrages exprimés : 45

Étaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Béatrice MARTIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Hélène MOULY, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Patrice ESCOFFIER, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Gérard HORTAIL, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO, Daniel VEILLY.

Étaient représentés :

Madame Véronique CANESTRARI donne pouvoir à Madame Nathalie SAGE
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Guillaume DEPIERRE
Monsieur Guy FAYOLLE donne procuration à Madame Jacqueline BESSIERE
Monsieur Denis GAILLARD donne procuration à Madame Sophie SOUBEYRAS
Monsieur LAPLANCHE-SERVIGNE donne procuration à Monsieur Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Monsieur Didier BESNIER
Madame Agnès MILHAUD donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Sylvie MOLINIÉ donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Marie-Pierre MOUTON donne procuration à Madame Christine FOROT
Monsieur Jean-Pierre PLANEL donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS

Absents :

Mesdames : Véronique CROS, Catherine MIGLIORI.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Eric CAROU

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code du travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu l'ordonnance n°2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle,

Vu le décret n° 2016-1998 du 30 décembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales autorisées à participer aux expérimentations prévues aux articles 76 et 77 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,

Vu la Conférence des Maires du 08 Juin 2022,

Vu la saisine du Comité Technique du CDG26 en date du 10 Juin 2022,

Considérant que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section

d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation,

Considérant que l'apprentissage permet d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre (minimum bac +2),

Considérant que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit,

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui,

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE DECIDER** de recourir au contrat d'apprentissage au sein de la CCDSP,
- **DE DECIDER** d'autoriser Monsieur le Président à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement de deux apprentis conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti
Aménagement de l'Espace	Chargé de mission mobilité cyclable
Ressources Humaines	Chargé de mission Ressources Humaines

- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de recourir au contrat d'apprentissage au sein de la CCDSP,
- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Président à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement de deux apprentis conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti
Aménagement de l'Espace	Chargé de mission mobilité cyclable
Ressources Humaines	Chargé de mission Ressources Humaines

- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :
Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-64

Compétence communautaire : **RESSOURCES**

**OBJET : DELIBERATION PORTANT OUVERTURE D'UN EMPLOI
PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du neuf juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 35

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Béatrice MARTIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Hélène MOULY, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Patrice ESCOFFIER, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Gérard HORTAIL, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO, Daniel VEILLY.

Etaient représentés :

Madame Véronique CANESTRARI donne pouvoir à Madame Nathalie SAGE
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Guillaume DEPIERRE
Monsieur Guy FAYOLLE donne procuration à Madame Jacqueline BESSIERE
Monsieur Denis GAILLARD donne procuration à Madame Sophie SOUBEYRAS
Monsieur LAPLANCHE-SERVIGNE donne procuration à Monsieur Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Monsieur Didier BESNIER
Madame Agnès MILHAUD donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Sylvie MOLINIÉ donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Marie-Pierre MOUTON donne procuration à Madame Christine FOROT
Monsieur Jean-Pierre PLANEL donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS

Absents :

Mesdames : Véronique CROS, Catherine MIGLIORI.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Eric CAROU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique et notamment les articles L613-1 à L613-11,

Vu l'avis de la conférence des maires en date du 08 Juin 2022,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que le Comité Technique du CDG26 a été saisi afin de donner un avis pour la fermeture au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial (C).

Le poste d'adjoint administratif (C) à temps complet sera donc fermé lors d'une délibération ultérieure, après l'avis conforme du Comité Technique,

Considérant que, pour des raisons de nécessités de service, il convient de créer un emploi permanent à temps non complet (80%) relevant du premier grade du cadre d'emplois des adjoints administratif territoriaux (C).

Considérant que l'emploi permanent ainsi créé sur le grade d'adjoint administratif pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 – 2° du Code Général de la Fonction publique.

Dans le cas où un agent contractuel serait recruté sa rémunération correspondra à l'échelon 7 du grade des adjoints administratifs territoriaux.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'OUVRI**R, à compter du 15 Juin 2022, un emploi permanent à temps non complet (quotité 80%) d'adjoint administratif territorial (C) (cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux).
- **DE DIRE** que l'emploi permanent d'adjoint administratif territorial (C) à temps complet créé par délibération du 11 juillet 2019 sera fermé dans une délibération ultérieure après rendu de l'avis du Comité Technique du CDG26.
- **DE DIRE** que, conformément à l'article L332-8 – 2° du Code Général de la Fonction publique, le poste peut être pourvu par un agent contractuel.
- **DE DIRE** que la nature des fonctions sera décrite dans une fiche de poste remise à l'agent recruté.
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au sein du Budget Principal 2022.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **OUVRE**, à compter du 15 Juin 2022, un emploi permanent à temps non complet (quotité 80%) d'adjoint administratif territorial (C) (cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux).
- **DIT** que l'emploi permanent d'adjoint administratif territorial (C) à temps complet créé par délibération du 11 juillet 2019 sera fermé dans une délibération ultérieure après rendu de l'avis du Comité Technique du CDG26.
- **DIT** que, conformément à l'article L332-8 – 2° du Code Général de la Fonction publique, le poste peut être pourvu par un agent contractuel.
- **DIT** que la nature des fonctions sera décrite dans une fiche de poste remise à l'agent recruté.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au sein du Budget Principal 2022.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tuilette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-65

Compétence communautaire : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE &
AGRICULTURE**

**OBJET : PARTENARIAT AVEC ATOUT TRICASTIN : PARTICIPATION
2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du neuf juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 35

Suffrages exprimés : 45

Étaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Béatrice MARTIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Hélène MOULY, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Patrice ESCOFFIER, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Gérard HORTAIL, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO, Daniel VEILLY.

Étaient représentés :

Madame Véronique CANESTRARI donne pouvoir à Madame Nathalie SAGE
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Guillaume DEPIERRE
Monsieur Guy FAYOLLE donne procuration à Madame Jacqueline BESSIERE
Monsieur Denis GAILLARD donne procuration à Madame Sophie SOUBEYRAS

Monsieur LAPLANCHE-SERVIGNE donne procuration à Monsieur Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Monsieur Didier BESNIER

Madame Agnès MILHAUD donne procuration à Monsieur William AUGUSTE

Madame Sylvie MOLINIÉ donne procuration à Madame Hélène MOULY

Madame Marie-Pierre MOUTON donne procuration à Madame Christine FOROT

Monsieur Jean-Pierre PLANEL donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS

Absents :

Mesdames : Véronique CROS, Catherine MIGLIORI.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Alain GALLU

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence en matière de développement économique,

Vu les statuts de l'association Atout Tricastin précisant l'objet de la structure et son périmètre d'intervention,

Vu la délibération n°2021-59 approuvant la convention d'objectifs et de moyens 2021-2023 ci-jointe annexée,

Vu la délibération n°2022-39 d'adoption du Budget Général de la CCDSP,

Vu l'avis de la Commission Développement Economique en date du 31 mai 2022,

Vu l'avis de la Conférence des Maires en date du 08 juin 2022.

Considérant que l'association Atout Tricastin intervient en tant que Club d'Entreprises du territoire,

Considérant que la Communauté de Communes Drôme Sud Provence soutient l'association depuis 2014,

Considérant que la convention ci-jointe annexée qui définit les conditions de partenariat entre la CCDSP et l'association ATOUT TRICASTIN pour une durée de 3 ans, de 2021 à 2023,

Considérant qu'Atout Tricastin s'engage à dynamiser le réseau des acteurs économiques du territoire par l'organisation de rencontre, l'animation de groupes de travail et la mise en place de mutualisations,
De son côté, la Communauté de Communes soutient l'association Atout Tricastin par le versement d'une subvention de fonctionnement dont le montant pour 2022, s'élève à 0,43 €/habitant soit 18 849,91 €, pour 43 837 habitants (population légale au 01/01/2022).

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** l'octroi d'une subvention de 18 849,91 € pour 2022,
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 du budget principal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 18 849,91 € pour 2022,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 du budget principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :
Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-66

Compétence communautaire : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE &
AGRICULTURE**

**OBJET : PARTENARIAT AVEC PLATEFORME INITIATIVE SEUIL DE
PROVENCE ARDECHE MERIDIONALE : PARTICIPATION 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du neuf juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : **47**

Délégués présents : **35**

Suffrages exprimés : **45**

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Béatrice MARTIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Hélène MOULY, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Patrice ESCOFFIER, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Gérard HORTAIL, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO, Daniel VEILLY.

Etaient représentés :

Madame Véronique CANESTRARI donne pouvoir à Madame Nathalie SAGE
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Guillaume DEPIERRE
Monsieur Guy FAYOLLE donne procuration à Madame Jacqueline BESSIERE
Monsieur Denis GAILLARD donne procuration à Madame Sophie SOUBEYRAS

Monsieur LAPLANCHE-SERVIGNE donne procuration à Monsieur Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Monsieur Didier BESNIER

Madame Agnès MILHAUD donne procuration à Monsieur William AUGUSTE

Madame Sylvie MOLINIÉ donne procuration à Madame Hélène MOULY

Madame Marie-Pierre MOUTON donne procuration à Madame Christine FOROT

Monsieur Jean-Pierre PLANEL donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS

Absents :

Mesdames : Véronique CROS, Catherine MIGLIORI.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Alain GALLU

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence en matière de développement économique,

Vu les statuts de l'association Initiative seuil de Provence Ardèche Méridionale précisant l'objet de la structure et son périmètre d'intervention,

Vu la délibération 2021-63 approuvant la convention d'objectifs et de moyens 2021-2023 ci-jointe annexée,

Vu la délibération n°2022-39 d'adoption du Budget Général de la CCDSF,

Vu l'avis de la Commission Développement Economique en date du 31 Mai 2022,

Vu l'avis de la Conférence des Maires en date du 08 juin 2022,

Considérant que la plateforme Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale accompagne les porteurs de projet du territoire dans la création ou la reprise de TPE et PME. A ce titre, la communauté de communes Drôme Sud Provence soutient l'association depuis 2014,

Considérant que la convention d'objectifs et de moyens fixant les objectifs et responsabilités de chacune des parties a été renouvelée sur une durée de 3 ans, de 2021 à 2023. Dans ce cadre, la plateforme s'engage à accueillir et accompagner les porteurs de projets, les aider dans leur demande de dossiers de financement, instruire leur dossier au regard du dispositif financier de la Région et les intégrer dans leur réseau d'acteurs économiques. De son côté, la communauté de communes verse une subvention de fonctionnement à l'association dont le montant pour 2022, s'élève à 0,75 €/habitant soit 32 877,75 €, pour 43 837 habitants (population légale au 01/01/2022).

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** l'octroi d'une subvention de 32 877,75 € pour l'année 2022,
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 du budget principal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 32 877,75 € pour l'année 2022,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 du budget principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-67

Compétence communautaire : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE &
AGRICULTURE**

**OBJET : PARTENARIAT AVEC LE PIMMS PORTE DE PROVENCE :
PARTICIPATION 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du neuf juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 35

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Béatrice MARTIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Hélène MOULY, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Patrice ESCOFFIER, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Gérard HORTAIL, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO, Daniel VEILLY.

Etaient représentés :

Madame Véronique CANESTRARI donne pouvoir à Madame Nathalie SAGE
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Guillaume DEPIERRE
Monsieur Guy FAYOLLE donne procuration à Madame Jacqueline BESSIERE
Monsieur Denis GAILLARD donne procuration à Madame Sophie SOUBEYRAS

Monsieur LAPLANCHE-SERVIGNE donne procuration à Monsieur Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Monsieur Didier BESNIER

Madame Agnès MILHAUD donne procuration à Monsieur William AUGUSTE

Madame Sylvie MOLINIÉ donne procuration à Madame Hélène MOULY

Madame Marie-Pierre MOUTON donne procuration à Madame Christine FOROT

Monsieur Jean-Pierre PLANEL donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS

Absents :

Mesdames : Véronique CROS, Catherine MIGLIORI.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Alain GALLU

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence en matière de création et gestion de maisons de services au public,

Vu les statuts de l'association PIMMS Porte de Provence précisant l'objet de cette structure et son périmètre d'intervention,

Vu la délibération n°2021-61 approuvant la convention d'objectifs et de moyens 2021-2023 ci-jointe annexée,

Vu la délibération n°2022-39 d'adoption du Budget Général de la CCDSP,

Vu l'avis de la Commission Développement Economique en date du 31 Mai 2022,

Vu l'avis de la Conférence des Maires en date du 08 Juin 2022.

Considérant que le PIMMS Portes de Provence intervient notamment dans l'accompagnement de tous les publics dans leurs démarches administratives, dans l'aide à l'utilisation et à l'accès aux outils numériques et dans divers sujets de médiation. L'accueil des usagers s'effectue dans les locaux situés à la gare de Donzère mais également lors des escales du PIMMS Mobile dans les différentes communes du territoire. Ces 2 outils ont été labellisés Maison France Service. A ce titre, la communauté de communes Drôme Sud Provence soutient financièrement l'association depuis 2018.

Considérant que la convention d'objectifs et de moyens signée entre la communauté de communes et le PIMMS Porte de Provence fixant les objectifs et responsabilités de chacune des parties a été renouvelée sur une durée de 3 ans, de 2021 à 2023.

Dans ce cadre, l'association s'engage à pérenniser ses actions. De son côté, la communauté de communes verse une subvention de fonctionnement à l'association qui est proposé à 24 500 € pour 2022, montant stable depuis 2019.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** l'octroi d'une subvention de 32 877,75 € pour l'année 2022,
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 du budget principal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 24 500 € au titre de l'année 2022,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 du budget principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :
Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tufette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-68

Compétence communautaire : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE &
AGRICULTURE**

**OBJET : PARTENARIAT AVEC LES MISSIONS LOCALES DU
TERRITOIRE : SUBVENTIONS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du neuf juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 35

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Béatrice MARTIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Hélène MOULY, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Patrice ESCOFFIER, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Gérard HORTAIL, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO, Daniel VEILLY.

Etaient représentés :

Madame Véronique CANESTRARI donne pouvoir à Madame Nathalie SAGE
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Guillaume DEPIERRE
Monsieur Guy FAYOLLE donne procuration à Madame Jacqueline BESSIERE
Monsieur Denis GAILLARD donne procuration à Madame Sophie SOUBEYRAS

Monsieur LAPLANCHE-SERVIGNE donne procuration à Monsieur Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Monsieur Didier BESNIER

Madame Agnès MILHAUD donne procuration à Monsieur William AUGUSTE

Madame Sylvie MOLINIÉ donne procuration à Madame Hélène MOULY

Madame Marie-Pierre MOUTON donne procuration à Madame Christine FOROT

Monsieur Jean-Pierre PLANEL donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS

Absents :

Mesdames : Véronique CROS, Catherine MIGLIORI.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Alain GALLU

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence en matière d'action sociale,

Vu les statuts des associations Missions Locales Drôme Provençale et Porte de Provence précisant l'objet de ces structures et leur périmètre d'intervention,

Vu la délibération n°2022-39 d'adoption du Budget Général de la CCDSP,

Vu la convention d'objectifs et de moyens 2021-2023 ci-joint annexé,

Vu l'avis de la Commission Développement Economique en date du 28 avril 2022,

Vu l'avis de la Conférence des Maires en date du 08 Juin 2022,

Les Missions Locales Drôme Provençale et Porte de Provence interviennent dans l'accompagnement des jeunes âgés de 16 à 25 ans en matière d'insertion professionnelle et plus globalement d'autonomie. La Mission Locale Porte de Provence couvre, entre autres, la commune de Malataverne. La Mission Locale Drôme Provençale opère, entre autres, sur les autres communes de Drôme Sud Provence. A ce titre, la communauté de communes Drôme Sud Provence soutient les deux associations depuis 2014.

Une convention d'objectifs et de moyens signée entre la communauté de communes et la Mission Locale Drôme Provençale fixe les objectifs et responsabilités de chacune des parties. Il a été décidé, par délibération du 5 mai

2021, de renouveler ce partenariat sur une durée de 3 ans, de 2021 à 2023, comme indiqué dans la convention annexée à la présente délibération.

Dans ce cadre, l'association s'engage à réaliser un suivi personnalisé des jeunes. De son côté, la Communauté de Communes verse une subvention de fonctionnement à l'association s'élevant à 1,5 € par habitant pour 2022, montant stable depuis 2014. Cela représente 60 772,50 € pour la Mission Locale Drôme Provençale et 3 273 € pour la Mission Locale Porte de Provence. Il n'est pas proposé de convention pour la Mission locale Porte de Provence en raison du montant inférieur au seuil règlementaire le nécessitant.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec Mission Locale Drôme Provençale telle qu'annexée à la présente délibération,
- **D'APPROUVER** l'octroi d'une subvention de 60 772,50 € pour Mission Locale Drôme Provençale et 3 273 € pour Mission Locale Porte de Provence pour 2022,
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 du budget principal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et tout document relatif à l'application de la présente délibération.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

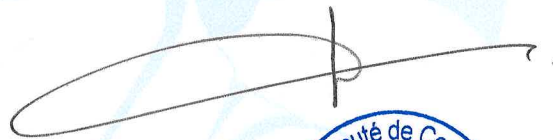
- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec Mission Locale Drôme Provençale telle qu'annexée à la présente délibération,
- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 60 772,50 € pour Mission Locale Drôme Provençale et 3 273 € pour Mission Locale Porte de Provence pour 2022,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 du budget principal,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :
Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-69

Compétence communautaire : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE &
AGRICULTURE**

**OBJET : PARTENARIAT AVEC LE PAYS UNE AUTRE PROVENCE :
SUBVENTION 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du neuf juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 35

Suffrages exprimés : 45

Étaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Béatrice MARTIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Hélène MOULY, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Patrice ESCOFFIER, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Gérard HORTAIL, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO, Daniel VEILLY.

Étaient représentés :

Madame Véronique CANESTRARI donne pouvoir à Madame Nathalie SAGE
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Guillaume DEPIERRE
Monsieur Guy FAYOLLE donne procuration à Madame Jacqueline BESSIERE
Monsieur Denis GAILLARD donne procuration à Madame Sophie SOUBEYRAS

Monsieur LAPLANCHE-SERVIGNE donne procuration à Monsieur Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Monsieur Didier BESNIER

Madame Agnès MILHAUD donne procuration à Monsieur William AUGUSTE

Madame Sylvie MOLINIÉ donne procuration à Madame Hélène MOULY

Madame Marie-Pierre MOUTON donne procuration à Madame Christine FOROT

Monsieur Jean-Pierre PLANEL donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS

Absents :

Mesdames : Véronique CROS, Catherine MIGLIORI.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Maryannick GARIN

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence en matière de développement économique,

Vu les statuts de l'association Pays Une Autre Provence précisant l'objet de cette structure et son périmètre d'intervention,

Vu la convention d'objectifs et de moyens 2021-2022 ci-jointe annexée,

Vu la délibération n°2022-39 d'adoption du Budget Général de la CCDSF,

Vu l'avis de la Commission Développement Economique en date du 28 Avril 2022,

Vu l'avis de la Conférence des Maires en date du 08 Juin 2022.

Considérant que le Pays Une Autre Provence assure la mise en œuvre de la charte de Pays et mobilise des financements pour les projets répondant à la politique locale définie à l'échelle du Pays,

Il assure notamment l'animation et l'instruction des dossiers au titre du programme européen Leader 2014-2020, qui achèvera sa programmation fin 2022. A ce titre, la Communauté de Communes Drôme Sud Provence soutient les associations depuis 2014,

La convention d'objectifs et de moyens signée entre la Communauté de Communes et le Pays fixant les objectifs et responsabilités de chacune des parties dans le cadre de ce partenariat a été renouvelée pour une durée de 2 ans, de 2021 à 2022, selon la convention annexée à la présente délibération. Dans ce cadre, l'association s'engage à accompagner les dossiers toujours en cours et à réaliser le rapport d'activité du programme Leader. De son côté, la Communauté de Communes verse une subvention de fonctionnement à l'association qui est proposé à 0,30 €/habitant pour 2022, soit 12 809,10 €.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** l'octroi d'une subvention de 12 809,10 € au titre de l'année 2022,
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 du budget principal,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 12 809,10 € au titre de l'année 2022,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 du budget principal,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :
Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-70

Compétence communautaire : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE &
AGRICULTURE**

**OBJET : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PREVIGRELE :
SUBVENTION 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du neuf juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 35

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Béatrice MARTIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Hélène MOULY, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Patrice ESCOFFIER, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Gérard HORTAIL, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO, Daniel VEILLY.

Etaient représentés :

Madame Véronique CANESTRARI donne pouvoir à Madame Nathalie SAGE
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Guillaume DEPIERRE
Monsieur Guy FAYOLLE donne procuration à Madame Jacqueline BESSIERE
Monsieur Denis GAILLARD donne procuration à Madame Sophie SOUBEYRAS

Monsieur LAPLANCHE-SERVIGNE donne procuration à Monsieur Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Monsieur Didier BESNIER

Madame Agnès MILHAUD donne procuration à Monsieur William AUGUSTE

Madame Sylvie MOLINIÉ donne procuration à Madame Hélène MOULY

Madame Marie-Pierre MOUTON donne procuration à Madame Christine FOROT

Monsieur Jean-Pierre PLANEL donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS

Absents :

Mesdames : Véronique CROS, Catherine MIGLIORI.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Alain GALLU

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence en matière de développement économique,

Vu les statuts de l'association Prévigrêle précisant l'objet de la structure et son périmètre d'intervention,

Vu la délibération n°2022-39 d'adoption du Budget Général de la CCDSP,

Vu l'avis de la Commission Développement Economique en date du 28 Avril 2022,

Vu l'avis de la Conférence des Maires en date du 08 Mai 2022,

Considérant que l'association Prévigrêle met en place un réseau de lutte contre la grêle pour préserver les agriculteurs contre l'impact économique de cet aléa climatique. La Communauté de Commune attribue une subvention à cette association depuis 2019 en tant que soutien au développement économique des exploitations agricoles,

Considérant la couverture du territoire de la CCDSP en matière de protection contre la grêle,

Considérant que la protection générée par les outils mis à disposition des exploitants agricoles (générateurs, produits, système d'alerte) pour protéger les cultures de la grêle, bénéficie également aux biens des habitants (toitures, vérandas, ...),

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** le renouvellement pour 2022 de la subvention à l'association Prévigrêle à hauteur de 6 143,02 €,
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 du budget principal,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le renouvellement pour 2022 de la subvention à l'association Prévigrêle à hauteur de 6 143,02 €,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 du budget principal,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :
Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-71

Compétence communautaire : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE &
AGRICULTURE**

**OBJET : PARTENARIAT AVEC RESEAU ENTREPRENDRE :
SUBVENTION 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du neuf juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 35

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Béatrice MARTIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Hélène MOULY, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Patrice ESCOFFIER, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Gérard HORTAIL, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO, Daniel VEILLY.

Etaient représentés :

Madame Véronique CANESTRARI donne pouvoir à Madame Nathalie SAGE
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Guillaume DEPIERRE
Monsieur Guy FAYOLLE donne procuration à Madame Jacqueline BESSIERE
Monsieur Denis GAILLARD donne procuration à Madame Sophie SOUBEYRAS

Monsieur LAPLANCHE-SERVIGNE donne procuration à Monsieur Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Monsieur Didier BESNIER

Madame Agnès MILHAUD donne procuration à Monsieur William AUGUSTE

Madame Sylvie MOLINIÉ donne procuration à Madame Hélène MOULY

Madame Marie-Pierre MOUTON donne procuration à Madame Christine FOROT

Monsieur Jean-Pierre PLANEL donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS

Absents :

Mesdames : Véronique CROS, Catherine MIGLIORI.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Alain GALLU

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence en matière de développement économique,

Vu les statuts de l'association Réseau Entreprendre Drôme Ardèche précisant l'objet de la structure et son périmètre d'intervention,

Vu la délibération n°2022-39 d'adoption du Budget Général de la CCDSP,

Vu l'avis de la Commission Développement Economique en date du 28 Avril 2022,

Vu l'avis de la Conférence des Maires en date du 08 Juin 2022,

Considérant que l'association Réseau Entreprendre Drôme Ardèche accompagne les porteurs de projet du territoire dans la création ou la reprise de PME,

Considérant que la Communauté de Communes Drôme Sud Provence propose de poursuivre le partenariat avec l'association permettant d'élargir son action dans la typologie des entreprises accompagnées.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** l'octroi d'une subvention de 3 500 € pour 2022 au Réseau Entreprendre Drôme Ardèche,
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 du Budget Principal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 3 500 € pour 2022 au Réseau Entreprendre Drôme Ardèche,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 du Budget Principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :
Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-72

Compétence communautaire : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE &
AGRICULTURE**

**OBJET : AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE – SAS PERFECT
CHARPENTES**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du neuf juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 35

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Béatrice MARTIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Hélène MOULY, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Patrice ESCOFFIER, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Gérard HORTAIL, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO, Daniel VEILLY.

Etaient représentés :

Madame Véronique CANESTRARI donne pouvoir à Madame Nathalie SAGE
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Guillaume DEPIERRE
Monsieur Guy FAYOLLE donne procuration à Madame Jacqueline BESSIERE
Monsieur Denis GAILLARD donne procuration à Madame Sophie SOUBEYRAS

Monsieur LAPLANCHE-SERVIGNE donne procuration à Monsieur Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Monsieur Didier BESNIER

Madame Agnès MILHAUD donne procuration à Monsieur William AUGUSTE

Madame Sylvie MOLINIÉ donne procuration à Madame Hélène MOULY

Madame Marie-Pierre MOUTON donne procuration à Madame Christine FOROT

Monsieur Jean-Pierre PLANEL donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS

Absents :

Mesdames : Véronique CROS, Catherine MIGLIORI.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Alain GALLU

Vu le code des collectivités territoriales et notamment son article L1511-3 tel que modifié par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la délibération de la communauté de communes Drôme Sud Provence en date du 15 mars 2017 approuvant la convention de délégation d'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprise au Département et le règlement d'aide,

Vu la délibération n° 2020-28 de la communauté de communes Drôme Sud Provence adoptée en Conseil communautaire du 30 janvier 2020 renouvelant la délégation d'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprise au Département,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du 3 février 2020 approuvant la délégation de l'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprise par la communauté de communes Drôme Sud Provence,

Vu l'accord express du Département de la Drôme en date du 15 février 2022, autorisant la prolongation de la délégation d'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprise au Département jusqu'au 1er octobre 2022 renouvelant,

Vu la demande d'aide de la SAS PERFECT CHARPENTES, en date du 22 décembre 2021,

Vu l'avis de la Commission Développement Economique en date du 28 Avril 2022,

Vu l'avis de la Conférence des Maires en date du 08 Juin 2022,

Considérant que la SAS PERFECT CHARPENTES, entreprise spécialisée dans la fabrication de charpentes industrielles en bois porte un projet d'acquisition d'un terrain route de Faveyrolles à Pierrelatte et de construction d'une nouvelle unité de production avec de nouveaux locaux,

Le montant de la construction est estimé à 1 300 000 € HT. Le projet s'accompagne d'une création de 7 emplois supplémentaires en contrat à durée indéterminée d'ici à 3 ans.

Dans le cadre de la loi NOTRe, la Communauté de communes Drôme Sud Provence a délégué au Département de la Drôme sa compétence d'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprises sur la base d'un règlement d'aide approuvé le 15 mars 2017.

L'instruction fait apparaître que le projet porté est éligible à l'aide à l'immobilier d'entreprise pour la création des 7 emplois supplémentaires à hauteur de 3 000 € par emploi soit 21 000 € dont 10 % seraient pris en charge par la communauté de communes et 90% par le Département.

Une convention entre l'entreprise, le département et la communauté de communes, dont le projet est annexé à la présente délibération, fixe les obligations de chaque partie. La communauté de communes verserait sa participation à l'entreprise concomitamment au 1er acompte versé par le Département. L'ensemble de l'opération (construction du bâtiment et création des emplois) devra être terminé avant le 20/02/2023.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **SOUTENIR** le projet porté par la SAS PERFECT CHARPENTES, à hauteur de 2 100 €,
- **AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

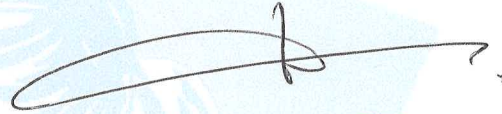
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **SOUTIENT** le projet porté par la SAS PERFECT CHARPENTES, à hauteur de 2 100 €,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tuilette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-73

Compétence communautaire : **AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

**OBJET : SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE
L'HABITAT – RENOUELEMENT ET AVENANT A LA CONVENTION
FIXANT LES CONDITIONS DE PORTAGE DU SERVICE PUBLIC**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du neuf juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : **47**

Délégués présents : **35**

Suffrages exprimés : **45**

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Béatrice MARTIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Hélène MOULY, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Patrice ESCOFFIER, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Gérard HORTAIL, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO, Daniel VEILLY.

Etaient représentés :

Madame Véronique CANESTRARI donne pouvoir à Madame Nathalie SAGE
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Guillaume DEPIERRE
Monsieur Guy FAYOLLE donne procuration à Madame Jacqueline BESSIERE
Monsieur Denis GAILLARD donne procuration à Madame Sophie SOUBEYRAS

Monsieur LAPLANCHE-SERVIGNE donne procuration à Monsieur Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Monsieur Didier BESNIER

Madame Agnès MILHAUD donne procuration à Monsieur William AUGUSTE

Madame Sylvie MOLINIÉ donne procuration à Madame Héléne MOULY

Madame Marie-Pierre MOUTON donne procuration à Madame Christine FOROT

Monsieur Jean-Pierre PLANEL donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS

Absents :

Mesdames : Véronique CROS, Catherine MIGLIORI.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Marie FERNANDEZ

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et son article 22, modifiant le chapitre II du titre III du livre II du code de l'énergie,

Vu l'arrêté du 5 septembre 2019 portant validation du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie,

Vu la délibération du Conseil Régional Auvergne – Rhône Alpes n°CP-2020-07 / 07-37-4204 en date du 9 juillet 2020 approuvant le règlement de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la mise en œuvre du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH),

Vu la délibération 2020-137 du 16 décembre 2020 de la communauté de communes approuvant la réponse commune avec 4 autres EPCI à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région concernant les plateformes de service public de la performance énergétique de l'habitat,

Vu la convention fixant les conditions de portage du service public de la performance énergétique de l'Habitat (SPPEH) signée le 22 juillet 2021 après approbation en conseil communautaire du 5 mai 2021,

Vu la convention attributive de subvention relative au déploiement du SPPEH Sud Drôme entre la Région AURA et Montélimar agglomération signée le 25 mai 2021,

Vu le projet d'avenant à la convention fixant les conditions de portage du service public de la performance énergétique de l'Habitat ci-joint annexé,

Vu l'avis de la commission « aménagement du territoire » en date du 2 juin 2022,

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 08 Juin 2022,

Considérant que l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la mise en œuvre du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) est prévu pour couvrir une période de 3 ans de fonctionnement du SPPEH,

Considérant que la convention fixant les conditions de portage du SPPEH signée le 22 juillet 2021 fixe une durée de 1 an renouvelable 2 fois pour une année supplémentaire,

Considérant que, pour poursuivre la mise en œuvre du SPPEH Sud Drôme et afin de continuer à percevoir les aides régionales, il convient de renouveler la convention et de l'actualiser par un avenant qui met à jour les objectifs d'accompagnements et les modalités financières par intercommunalité pour l'année 2022,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention fixant les conditions de portage du service public de la performance énergétique de l'Habitat pour un an,
- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant ci-joint,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **la majorité (44)** des suffrages exprimés :

1 abstention : Monsieur Jean-Luc PERILLON

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention fixant les conditions de portage du service public de la performance énergétique de l'Habitat pour un an,
- **APPROUVE** les termes de l'avenant ci-joint,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-74

Compétence communautaire : **AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

**OBJET : SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE
L'HABITAT – CONVENTION 2022 D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC
L'OPERATEUR EN CHARGE DE L'ANIMATION DU SERVICE (CEDER)**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du neuf juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 35

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Béatrice MARTIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Hélène MOULY, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Patrice ESCOFFIER, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Gérard HORTAIL, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO, Daniel VEILLY.

Etaient représentés :

Madame Véronique CANESTRARI donne pouvoir à Madame Nathalie SAGE
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Guillaume DEPIERRE
Monsieur Guy FAYOLLE donne procuration à Madame Jacqueline BESSIERE
Monsieur Denis GAILLARD donne procuration à Madame Sophie SOUBEYRAS

Monsieur LAPLANCHE-SERVIGNE donne procuration à Monsieur Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Monsieur Didier BESNIER

Madame Agnès MILHAUD donne procuration à Monsieur William AUGUSTE

Madame Sylvie MOLINIÉ donne procuration à Madame Hélène MOULY

Madame Marie-Pierre MOUTON donne procuration à Madame Christine FOROT

Monsieur Jean-Pierre PLANEL donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS

Absents :

Mesdames : Véronique CROS, Catherine MIGLIORI.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Marie FERNANDEZ

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et son article 22, modifiant le chapitre II du titre III du livre II du code de l'énergie,

Vu l'arrêté du 5 septembre 2019 portant validation du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie,

Vu la délibération du Conseil Régional Auvergne – Rhône Alpes n°CP-2020-07 / 07-37-4204 en date du 9 juillet 2020 approuvant le règlement de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la mise en œuvre du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH),

Vu la délibération 2020-137 du 16 décembre 2020 de la communauté de communes approuvant la réponse commune avec 4 autres EPCI à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région pour le déploiement d'une « plateforme de SPPEH » Sud Drôme,

Vu la convention attributive de subvention relative au déploiement du SPPEH Sud Drôme entre la Région AURA et Montélimar Agglomération signée le 25 mai 2021,

Vu le projet de convention 2022 d'objectifs et de moyens avec l'association CEDER ci-joint annexé,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire en date du 2 juin 2022,

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 08 Juin 2022,

Sous réserve de l'approbation de la délibération relative au renouvellement de la convention fixant les conditions de portage du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat,

Considérant que le CEDER constitue un espace du réseau France Rénov', dont les conseillers accompagnent les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique de logement et de petits locaux tertiaires privés,

Le Président rappelle que l'association CEDER a assuré en 2021 l'animation du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) Sud Drôme, créé pour une durée de 3 ans dans le cadre d'un appel à projet de la Région,

Afin de reconduire le partenariat avec le CEDER pour une année supplémentaire, une convention d'objectifs et de moyens est proposée. Elle fixe les conditions de partenariat entre la communauté de communes et le CEDER et notamment le programme d'actions et les modalités de financement. En l'occurrence, le CEDER bénéficiera d'une subvention régionale reversée par Montélimar Agglo conformément à la convention fixant les conditions de portage du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat ainsi que d'une subvention complémentaire de la CCDSF d'un montant prévisionnel de 18 130,22 €. La communauté de communes sera également tenue d'adhérer au CEDER dont la cotisation s'élève à 300€,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention 2022 d'objectifs et de moyens avec le CEDER telle qu'annexée à la présente délibération,
- **D'ADHERER** au CEDER tel que prévu dans la convention pour un montant de 300 € de cotisation,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention et tout document relatif à l'application de la présente délibération.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **la majorité (44)** des suffrages exprimés :

1 abstention : Monsieur Jean-Luc PERILLON

- **APPROUVE** les termes de la convention 2022 d'objectifs et de moyens avec le CEDER telle qu'annexée à la présente délibération,
- **ADHERE** au CEDER tel que prévu dans la convention pour un montant de 300 € de cotisation,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :
Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-75

Compétence communautaire : **AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION DROMOLIB

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du neuf juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : **47**

Délégués présents : **35**

Suffrages exprimés : **45**

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Béatrice MARTIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Hélène MOULY, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Patrice ESCOFFIER, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Gérard HORTAIL, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO, Daniel VEILLY.

Etaient représentés :

Madame Véronique CANESTRARI donne pouvoir à Madame Nathalie SAGE
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Guillaume DEPIERRE
Monsieur Guy FAYOLLE donne procuration à Madame Jacqueline BESSIERE
Monsieur Denis GAILLARD donne procuration à Madame Sophie SOUBEYRAS
Monsieur LAPLANCHE-SERVIGNE donne procuration à Monsieur Jean-Michel CATELINOIS
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Monsieur Didier BESNIER

Madame Agnès MILHAUD donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Sylvie MOLINIÉ donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Marie-Pierre MOUTON donne procuration à Madame Christine FOROT
Monsieur Jean-Pierre PLANEL donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS

Absents :

Mesdames : Véronique CROS, Catherine MIGLIORI.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Marie FERNANDEZ

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L229-26 du code de l'environnement qui prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial visant notamment à réduire les consommations énergétiques et la production de gaz à effet de serre du territoire,

Vu la sélection de la CCDSP en tant que lauréate à l'appel à projet AVELO2 pour l'élaboration du schéma directeur cyclable intercommunal,

Vu les statuts de l'association DROMOLIB,

Vu le tarif d'adhésion de 300 € pour les intercommunalités à l'association DROMOLIB,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire en date du 2 juin 2022,

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 08 Juin 2022,

Considérant l'objet de l'association DROMOLIB tel qu'indiqué dans ses statuts :

- ⇒ La promotion auprès du plus grand nombre de personnes de tous les moyens de déplacements doux et alternatifs favorisant le partage, le respect des personnes et un développement durable,
- ⇒ La réalisation d'études, la proposition et la mise en œuvre de solutions de mobilité auprès des différents acteurs sociaux, politiques et économiques dans le but d'améliorer les conditions de déplacement

Considérant que l'association propose un appui technique intéressant sur les problématiques de mobilité,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'ADHERER** à l'association DROMOLIB pour un montant de 300€,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention et tout document relatif à l'application de la présente délibération.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **ADHERE** à l'association DROMOLIB pour un montant de 300€,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-76

Compétence communautaire : **DECHETS MENAGERS**

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du neuf juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : **47**

Délégués présents : **35**

Suffrages exprimés : **45**

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Béatrice MARTIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Hélène MOULY, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Patrice ESCOFFIER, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Gérard HORTAIL, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO, Daniel VEILLY.

Etaient représentés :

Madame Véronique CANESTRARI donne pouvoir à Madame Nathalie SAGE
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Guillaume DEPIERRE
Monsieur Guy FAYOLLE donne procuration à Madame Jacqueline BESSIERE
Monsieur Denis GAILLARD donne procuration à Madame Sophie SOUBEYRAS
Monsieur LAPLANCHE-SERVIGNE donne procuration à Monsieur Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Monsieur Didier BESNIER
Madame Agnès MILHAUD donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Sylvie MOLINIÉ donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Marie-Pierre MOUTON donne procuration à Madame Christine FOROT
Monsieur Jean-Pierre PLANEL donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS

Absents :

Mesdames : Véronique CROS, Catherine MIGLIORI.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Hélène MOULY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-20,

Vu la délibération du Conseil Communautaire Drôme Sud Provence du 09 Juillet 2014 d'adhésion au SYPP,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence en date du 29 Mars 2022,

Vu la délibération du Comité Syndical du SYPP du 28 Avril 2022 actant d'une modification statutaire,

Vu le courrier en date du 29 Avril 2022 saisissant la CCDSP d'une modification statutaire,

Vu le projet de statuts du SYPP annexé à la présente délibération,

Vu la Commission Déchets en date du 07 Juin 2022,

Vu la Conférence des Maires en date du 08 Juin 2022,

Considérant que la Communauté de Communes Rhône Lez Provence a délibéré en date du 29 Mars 2022 pour faire part de sa volonté d'étendre le périmètre du Syndicat des Portes de Provence afin que celle-ci y adhère pour la totalité de son territoire,

Considérant que cette adhésion permet :

- Une optimisation financière pour le Syndicat et l'ensemble des EPCI membres,
- Une mutualisation des actions et des objectifs de réduction des déchets sur un territoire élargi et cohérent,
- Une optimisation des centres de tri et valorisation du Syndicat.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE SE PRONONCER** sur la modification statutaire proposée par le Syndicat des Portes de Provence, en ce qu'elle vient acter de l'adhésion de la CCRLP au SYPP,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'adhésion.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **la majorité (42)** des suffrages exprimés :

3 contres : Madame Nathalie SAGE et le pouvoir de Madame Véronique Canestrari, Monsieur Hervé MEDINA.

- **SE PRONONCE** sur la modification statutaire proposée par le Syndicat des Portes de Provence, en ce qu'elle vient acter de l'adhésion de la CCRLP au SYPP,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'adhésion.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tuilette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-77

Compétence communautaire : **DECHETS MENAGERS**

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA
COMMUNE DE SAINT PAUL TROIS CHATEAUX ET LA CCDSP**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du neuf juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : **47**

Délégués présents : **35**

Suffrages exprimés : **45**

Etai^{ent} présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Béatrice MARTIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Hélène MOULY, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Patrice ESCOFFIER, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Gérard HORTAIL, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO, Daniel VEILLY.

Etai^{ent} représentés :

Madame Véronique CANESTRARI donne pouvoir à Madame Nathalie SAGE
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Guillaume DEPIERRE
Monsieur Guy FAYOLLE donne procuration à Madame Jacqueline BESSIERE
Monsieur Denis GAILLARD donne procuration à Madame Sophie SOUBEYRAS
Monsieur LAPLANCHE-SERVIGNE donne procuration à Monsieur Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Monsieur Didier BESNIER
Madame Agnès MILHAUD donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Sylvie MOLINIÉ donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Marie-Pierre MOUTON donne procuration à Madame Christine FOROT
Monsieur Jean-Pierre PLANEL donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS

Absents :

Mesdames : Véronique CROS, Catherine MIGLIORI.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Hélène MOULY

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriale et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales visant à renforcer, encourager et sécuriser les pratiques de mutualisation,

Vu le projet de convention de mise à disposition d'un agent, du matériel de la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux,

Vu la Commission Déchets en date du 07 Juin 2022,

Vu la Conférence des Maires en date du 08 Juin 2022,

Considérant que, dans le cadre de l'exercice de sa compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés, la CDDSP se voit mettre à disposition par la Commune de Saint Paul Trois Châteaux du matériel ainsi qu'un agent communal afin d'effectuer le chargement des végétaux stockés au sol sur la plateforme de la déchetterie située au Bois Mahon à SP3C.

Considérant que les caractéristiques de la convention sont :

- *Durée de la convention* : 3 ans avec une clause de revoyure annuelle mise en place afin de permettre aux parties de réexaminer les stipulations contractuelles.
- *Conditions d'emploi* : La présente convention concerne tous les agents ayant l'autorisation pour conduire les engins de chantier de la catégorie 4 du CACES® R372m afin d'effectuer le chargement des végétaux stockés au sol sur la plateforme de la déchetterie située au Bois Mahon à Saint-Paul-Trois-Châteaux. La mise à disposition de l'agent et du

matériel est de 3 demi-journées en période basse de l'année et de 4 demi-journées en période haute.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **APPROUVER** les termes de la convention annexée à la présente délibération,
- **AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

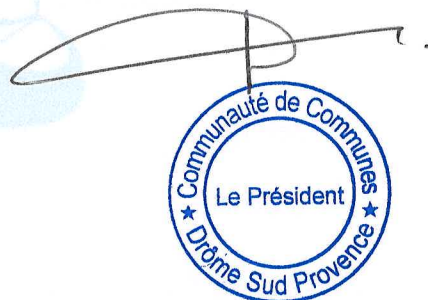
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-78

Compétence communautaire : **ENVIRONNEMENT**

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE
MATERIEL LOGISTIQUE**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du neuf juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 35

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Béatrice MARTIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Hélène MOULY, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Patrice ESCOFFIER, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Gérard HORTAIL, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO, Daniel VEILLY.

Etaient représentés :

Madame Véronique CANESTRARI donne pouvoir à Madame Nathalie SAGE
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Guillaume DEPIERRE
Monsieur Guy FAYOLLE donne procuration à Madame Jacqueline BESSIERE
Monsieur Denis GAILLARD donne procuration à Madame Sophie SOUBEYRAS
Monsieur LAPLANCHE-SERVIGNE donne procuration à Monsieur Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Monsieur Didier BESNIER
Madame Agnès MILHAUD donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Sylvie MOLINIÉ donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Marie-Pierre MOUTON donne procuration à Madame Christine FOROT
Monsieur Jean-Pierre PLANEL donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS

Absents :

Mesdames : Véronique CROS, Catherine MIGLIORI.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Maryannick GARIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Conférence des Maires en date du 08 Juin 2022,

Dans le cadre de ses compétences, dans le but de satisfaire et améliorer le service rendu aux administrés en lien avec ses communes membres, la Communauté de Communes propose de mettre à disposition du matériel logistique de type « exposition itinérante ».

Pour ce faire, la mise en œuvre administrative et logistique de cette opération sera encadrée par une convention de mise à disposition de matériel communautaire à titre gratuit et à destination exclusive de ses Communes membres.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DEFINIR** le champ d'application de la mise à disposition gratuite de matériel logistique comme étant exclusivement réservé à ses seules communes membres,
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer avec les communes les conventions de mise à disposition de matériel logistique correspondantes, ainsi que toutes pièces relatives à cet objet,
- **PRECISER** que la mise à disposition de matériel n'étant pas un droit, la CCDSP pourra la refuser en fonction des disponibilités du matériel.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DEFINIT** le champ d'application de la mise à disposition gratuite de matériel logistique comme étant exclusivement réservé à ses seules communes membres,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer avec les communes les conventions de mise à disposition de matériel logistique correspondantes, ainsi que toutes pièces relatives à cet objet,
- **PRECISE** que la mise à disposition de matériel n'étant pas un droit, la CCDSP pourra la refuser en fonction des disponibilités du matériel.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :
Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-79

Compétence communautaire : **TOURISME**

**OBJET : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DESTINATION DROME
PROVENÇALE : PARTICIPATION 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du neuf juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 35

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Béatrice MARTIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Hélène MOULY, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Patrice ESCOFFIER, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Gérard HORTAIL, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO, Daniel VEILLY.

Etaient représentés :

Madame Véronique CANESTRARI donne pouvoir à Madame Nathalie SAGE
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Guillaume DEPIERRE
Monsieur Guy FAYOLLE donne procuration à Madame Jacqueline BESSIERE
Monsieur Denis GAILLARD donne procuration à Madame Sophie SOUBEYRAS
Monsieur LAPLANCHE-SERVIGNE donne procuration à Monsieur Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Monsieur Didier BESNIER
Madame Agnès MILHAUD donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Sylvie MOLINIÉ donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Marie-Pierre MOUTON donne procuration à Madame Christine FOROT
Monsieur Jean-Pierre PLANEL donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS

Absents :

Mesdames : Véronique CROS, Catherine MIGLIORI.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Véronique ALLIEZ

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu les statuts de l'association Destination Drôme Provençale précisant l'objet de cette structure et son périmètre d'intervention,

Vu la délibération n°2021-65 approuvant la convention d'objectifs et de moyens 2021-2023, ci-jointe annexée, entre la Communauté de Commune Drôme Sud Provence, Destination Drôme Provençale ainsi qu'avec les 4 autres intercommunalités du territoire Drôme Provençale et les 5 Offices de Tourisme,

Vu la délibération n°2022-39 d'adoption du Budget Général de la CCDSF,

Vu l'avis de la Conférence des Maires en date du 08 Juin 2022,

Considérant que l'association Destination Drôme Provençale œuvre dans la réalisation d'actions de marketing de la destination touristique. Pour cela, elle porte, entre autres, des actions mutualisées, à la carte ou totalement communes, entre les différents offices de tourisme afin de réaliser des opérations de plus grandes envergures qui ne pourraient pas être faites à l'échelle d'un seul Office. A ce titre, la Communauté de Communes Drôme Sud Provence soutient les associations depuis 2014.

Considérant que la convention d'objectifs et de moyens signée entre la Communauté de Communes, l'association, les 4 autres intercommunalités et les 5 offices de tourisme du territoire Drôme Provençale fixe les objectifs et responsabilités de chacune des parties, pour une durée de 3 ans, de 2021 à 2023. Dans ce cadre, l'association s'engage à continuer son travail de mutualisation selon un programme défini en concertation avec les 5 sous-territoires. De son côté, la communauté de communes, tout comme les autres intercommunalités, verse une subvention de fonctionnement à l'association qui est proposé à 0,65 €/habitant, soit 27 753,05 € pour 2022, pour 42 697 habitants (population municipale INSEE au 01/01/2022).

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** l'octroi d'une subvention de 27 753,05 € pour l'année 2022.
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 du budget principal.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 27 753,05 € pour l'année 2022.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 du budget principal.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-80

Compétence communautaire : **TOURISME**

**OBJET : PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME
INTERCOMMUNAL : SUBVENTION 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du neuf juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 35

Suffrages exprimés : 45

Étaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Béatrice MARTIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Hélène MOULY, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Patrice ESCOFFIER, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Gérard HORTAIL, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO, Daniel VEILLY.

Étaient représentés :

Madame Véronique CANESTRARI donne pouvoir à Madame Nathalie SAGE
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Guillaume DEPIERRE
Monsieur Guy FAYOLLE donne procuration à Madame Jacqueline BESSIERE
Monsieur Denis GAILLARD donne procuration à Madame Sophie SOUBEYRAS
Monsieur LAPLANCHE-SERVIGNE donne procuration à Monsieur Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Monsieur Didier BESNIER
Madame Agnès MILHAUD donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Sylvie MOLINIÉ donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Marie-Pierre MOUTON donne procuration à Madame Christine FOROT
Monsieur Jean-Pierre PLANEL donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS

Absents :

Mesdames : Véronique CROS, Catherine MIGLIORI.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Véronique ALLIEZ

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence en matière de promotion touristique,

Vu les statuts de l'association de l'Office de Tourisme Intercommunal Drôme Sud Provence précisant l'objet de cette structure et son périmètre d'intervention,

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 mars 2017 déléguant la promotion touristique à l'Office de Tourisme Intercommunal Drôme Sud Provence,

Vu la délibération 2021-133 relative à la convention d'objectifs et de moyens 2022 entre la communauté de commune Drôme Sud Provence et l'Office de Tourisme Drôme Sud Provence,

Vu la convention d'objectifs et de moyens 2022 signée par la communauté de commune Drôme Sud Provence et l'Office de Tourisme Drôme Sud Provence,

Vu la délibération n°2022-39 d'adoption du Budget Général de la CCDSP,

Vu l'avis de la Conférence des Maires en date du 8 Juin 2022,

Considérant que l'Office de Tourisme Drôme Sud Provence est en charge de la promotion touristique du territoire. Ses engagements ainsi que les attentes de la communauté de communes ont été fixés dans une convention d'objectifs et de moyens en cours cette année. Afin de soutenir l'association dans la bonne réalisation de ses missions, la communauté de communes, verse une subvention de fonctionnement à l'association depuis 2017. Pour 2022, il est proposé de fixer la subvention de fonctionnement à 409 000€ et la subvention d'investissement à 10 000 €.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 409 000 € et d'une subvention d'investissement de 10 000 € à l'Office de Tourisme Drôme Sud Provence pour 2022,
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 du budget principal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVRE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 409 000 € et d'une subvention d'investissement de 10 000 € à l'Office de Tourisme Drôme Sud Provence pour 2022,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 du budget principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**




CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-81

Compétence communautaire : **TOURISME**

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION TOURISME

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du neuf juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 35

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Béatrice MARTIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Hélène MOULY, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Patrice ESCOFFIER, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Gérard HORTAIL, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO, Daniel VEILLY.

Etaient représentés :

Madame Véronique CANESTRARI donne pouvoir à Madame Nathalie SAGE
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Guillaume DEPIERRE
Monsieur Guy FAYOLLE donne procuration à Madame Jacqueline BESSIERE
Monsieur Denis GAILLARD donne procuration à Madame Sophie SOUBEYRAS
Monsieur LAPLANCHE-SERVIGNE donne procuration à Monsieur Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Monsieur Didier BESNIER
Madame Agnès MILHAUD donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Sylvie MOLINIÉ donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Marie-Pierre MOUTON donne procuration à Madame Christine FOROT
Monsieur Jean-Pierre PLANEL donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS

Absents :

Mesdames : Véronique CROS, Catherine MIGLIORI.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Véronique ALLIEZ

Vu l'article L2122-22 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-80 du 30 Septembre 2020 créant les Commissions Communautaires et fixant leur composition,

Vu le règlement intérieur du conseil communautaire adopté le 16 décembre 2020, article 31 et suivants,

Vu la délibération n°2022-24 créant une Vice-présidence au Tourisme et une commission Tourisme,

Considérant la demande de modification des représentants émise par des communes,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE MODIFIER** ainsi la composition de la Commission Tourisme comme suit :

1	Président(e) commission Vice-Président(e) Tourisme	ALLIEZ Véronique (Malataverne)
2	Membre	SABATIER Christian (Pierrelatte)
3	Membre	FAYOLLE Guy (Saint Paul Trois Châteaux)
4	Membre	CHASTAN Hervé (Clansayes)
5	Membre	FOROT Christine (Saint Restitut)
6	Membre	PAYAN Renée (Tulette)
7	Membre	MANSER Eloïse (Donzère)
8	Membre	SAGE Nathalie (Suze la Rousse)
9	Membre	VESON-DAUNYS Dominique (Les Granges Gontardes)
10	Membre	MARTINAT Hervé (La Baume de Transit)
11	Membre	HORTAIL Gérard (Solérieux)
12	Membre	PARET Patrick (Bouchet)
13	Membre	COSSIN Sabine (La Garde Adhémar)
14	Membre	BLANGERO Nathalie (RocheGude)
15	Membre	PERILLON Jean-Luc (Saint Paul Trois Châteaux)

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **MODIFIE** ainsi la composition de la Commission Tourisme comme suit :

1	Président(e) commission Vice-Président(e) Tourisme	ALLIEZ Véronique (Malataverne)
2	Membre	SABATIER Christian (Pierrelatte)
3	Membre	FAYOLLE Guy (Saint Paul Trois Châteaux)
4	Membre	CHASTAN Hervé (Clansayes)
5	Membre	FOROT Christine (Saint Restitut)
6	Membre	PAYAN Renée (Tulette)
7	Membre	MANSER Eloïse (Donzère)
8	Membre	SAGE Nathalie (Suze la Rousse)
9	Membre	VESON-DAUNYS Dominique (Les Granges Gontardes)
10	Membre	MARTINAT Hervé (La Baume de Transit)
11	Membre	HORTAIL Gérard (Solérieux)
12	Membre	PARET Patrick (Bouchet)
13	Membre	COSSIN Sabine (La Garde Adhémar)
14	Membre	BLANGERO Nathalie (RocheGude)
15	Membre	PERILLON Jean-Luc (Saint Paul Trois Châteaux)

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**